

21 juillet 2022

Nouveauté dans l'accès aux déchèteries de Carentoir, Sérent et Ruffiac

A partir du 3 janvier 2023, l'accès en déchèterie évolue. En effet, les usagers (ménages, professionnels, associations), des secteurs de Malestroit et La Gacilly uniquement, devront être munis d'une carte d'accès en déchèterie. Ce seront plus de 13 000 badges à distribuer durant le dernier trimestre 2022.

Ce nouveau mode d'accès aux déchèteries répond à plusieurs objectifs :

- Un **accueil optimal et sécurisé** avec un nombre régulé de véhicules circulant simultanément sur les déchèteries,
- Un **accès réservé aux usagers du territoire**,
- Des **agents d'accueil disponibles pour l'amélioration du tri** des déchets,
- Une **optimisation de la facturation des apports professionnels**.

A ce jour, aucune limite du nombre de passages par an n'est définie.

Une **carte sera délivrée par foyer** (sur présentation d'un justificatif de domicile de - de 3 mois).

Les **professionnels pourront bénéficier d'une carte par véhicule** (sur justificatif d'assurance au nom de l'entreprise).

À partir du 3 janvier 2023

La carte indispensable pour accéder aux déchèteries de Sérent, Carentoir et Ruffiac



Où et quand la récupérer ?

Dans les 3 déchèteries :

Sérent, Carentoir et Ruffiac
Du 3 au 15 octobre 2022*

Dans les communes

Du 17 octobre au 11 décembre 2022*

Au siège OBC à Malestroit

À partir du 10 octobre 2022*



Formulaire en ligne

Uniquement réservé pour les usagers non disponibles aux dates de permanences !

Du 30 juillet jusqu'au 23 septembre 2022 pour l'actualisation de la situation sur www.oust-broceliande.bzh

À partir du 10 octobre, récupération de leur Carte Déchets dans leur mairie respective (sans limite de durée, aux horaires d'ouverture habituels).